

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la deuxième (2^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-huitième (48^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 28 novembre 2017, à 18 h 30, à la salle André-Surprenant.

- Présents :
- M. Michael Averill
 - M^{me} Martine Bertrand
 - M^{me} Julie Boisvert
 - M^{me} Line Boucher
 - M. Paul Calce
 - M. Marc-André Durand
 - M. Nicolas Fournier
 - M^{me} Anne-Marie Girard
 - M. Marc-Antoine Lachance (arrivée à 19h 30)
 - M. Erik Laperle
 - M^{me} Nadine Le Gal
 - M^{me} Mélanie Laroche
 - M^{me} Josée Longchamp
 - M^{me} Julie Paquette
 - M^{me} Joanick St-Pierre-Alain
 - M^{me} Patricia Tremblay
- Invités :
- | | |
|--|---|
| M. François Adam, directeur | Institut du véhicule innovant |
| M ^{me} Carole Bradley, directrice | Direction des finances et de l'approvisionnement |
| M ^{me} Isabelle Côté, enseignante | Vice-présidente de la commission des études |
| M ^{me} Brenda Gareau, conseillère pédagogique | Service du développement pédagogique |
| M ^{me} Janic Lauzon, directrice générale | Centre de développement des composites du Québec |
| M. Stéphane Marcoux, directeur | Direction des ressources matérielles |
| M ^{me} Josée Piché, coordonnatrice | Direction des finances et de l'approvisionnement |
| M. Patrick Verstraelen, directeur | Direction de la formation continue, services aux entreprises et international |
- Excusés :
- M. Jessy Desormeaux
 - M^{me} Sophie Filiatrault
 - M^{me} Stéphanie Gareau
- Secrétaire : M^{me} Diane Bournival, coordonnatrice Service des affaires corporatives

02.01 Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Paul Calce, après avoir constaté le quorum et souhaité la cordiale bienvenue aux membres et invités, déclare l'assemblée ouverte (18 h 30). Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils ont des ajouts ou des modifications à proposer à celui-ci :

Ordre du jour

02.01	Adoption de l'ordre du jour
02.02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 26 septembre 2017
02.03	Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 26 septembre 2017
02.04	Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 8 septembre, 6 octobre et 3 novembre 2017
02.05	Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études
02.06	Rapport de la commission des études (4 octobre et 8 novembre 2017)
02.07	Résolution — Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC)
02.08	Information — Équivalence des programmes d'études entre les campus
02.09	Résolution - État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2017 du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) et rapport annuel 2016-2017
02.10	Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2017 et rapport annuel 2016-2017 de l'Institut du véhicule innovant (IVI)
02.11	Résolution — Rapport financier annuel au 30 juin 2017
02.12	Résolution — Adoption des modifications du Règlement n° 17 relatif aux droits afférents aux services d'enseignement
02.13	Résolution — Rapport annuel 2016-2017
02.14	Résolution — Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 30 juin 2018
02.15	Résolution — Choix de l'institution financière
02.16	Résolution — Adoption des modifications apportées au Règlement n° 7 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction
02.17	Résolution — Adoption de la Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée
02.18	Résolution — Nominations à la commission des études 2017-2018

02.19	Divers : - Fondations - Assemblée et souper annuels du 30 janvier 2018 - Avis de motion pour la modification des Règlements n ^{os} 1 et 11
02.20	Levée de la séance

N. Nicolas Fournier propose que le point 02.16 soit traité plus tôt pendant la séance, car selon lui, il risque d'y avoir plusieurs interventions. M^{me} Nadine Le Gal mentionne qu'il pourrait être discuté avant de traiter le point sur le rapport annuel du Collège. M. Nicolas Fournier, appuyé par M^{me} Joanick St-Pierre-Alain, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire tenue le 28 novembre 2017, avec la modification proposée ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 26 septembre 2017

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire, M^{me} Diane Bournival, est dispensée de la lecture de celui-ci.

M. Marc-André Durand, appuyé par M^{me} Line Boucher, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 26 septembre 2017, tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 septembre 2017

Aucun suivi n'est apporté à ce procès-verbal.

02.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 8 septembre, 6 octobre et 3 novembre 2017

Aucune question n'est posée relativement à ces procès-verbaux.

02.05 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études

➤ **Président**

M. Paul Calce était présent à l'assemblée générale de la Fédération des cégeps lors de l'élection de M^{me} Nadine La Gal à la vice-présidence du conseil des directions générales. Il souligne l'importance et la pertinence de l'implication de notre directrice générale.

M. Calce est également impliqué dans les pourparlers qui ont lieu entre le Centre collégial de Mont-Tremblant et les représentants de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), relativement à l'offre d'un programme en gestion hôtelière. Des démarches ont été entreprises auprès du milieu, dont les hôteliers et les représentants syndicaux des employés des hôtels et du casino. Ceux-ci se sont montrés intéressés et certains désirent s'impliquer au sein du comité de travail qui sera créé. Une autre rencontre a été également organisée avec l'Association de Villégiature Tremblant. Le projet a été bien reçu de tous. Il est important d'informer les partenaires préalablement au dépôt d'une demande de programme, de sonder leurs besoins, leurs intérêts et leur implication, car ils seront interpellés à titre de milieux de stages et de futurs employeurs.

Le président termine en rappelant le grand succès de la soirée d'huitres, organisée par le Club Richelieu de Mont-Tremblant, avec 445 billets vendus et une remise de 60 000 \$ à la Fondation. Il s'agit là d'une année record.

➤ **Directrice générale**

M^{me} Nadine Le Gal livre son rapport en trois volets, soit d'un point de vue national, régional et local. Plusieurs dossiers furent discutés lors du conseil des directions générales tenu le 27 octobre dernier, dont la carte des programmes des collèges et le financement FABES¹. En plus d'assister à l'assemblée générale de la Fédération des cégeps, la directrice générale a participé, en compagnie de la directrice des finances et de l'approvisionnement, à une journée de travail portant sur la nécessité de réviser ce mode de financement (FABES) en vue du dépôt d'un mémoire auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur par la Fédération. Le Collège participe également au dépôt d'un autre mémoire portant sur les centres d'études collégiales.

Un congrès a été organisé, à Québec, afin de souligner les 50 ans des cégeps. Ce dernier fut conclu par une conférence passionnante de M. Guy Rocher, l'un des fondateurs des cégeps. M^{me} Le Gal rappelle que ce jeudi est organisé, à la Maison symphonique de Montréal, un concert spectacle de l'Orchestre symphonique de Montréal avec d'anciens collégiens et qui sera retransmis dans l'ensemble des collèges. Elle invite les membres à venir y assister.

Le Collège a été classé 17^e au palmarès des 50 meilleurs établissements collégiaux du Canada soulignant l'excellence en recherche et développement, et figure au 6^e rang parmi les 20 établissements québécois d'enseignement supérieur.

La Fondation du Cégep de Saint-Jérôme a lancé sa campagne majeure de financement à Saint-Jérôme et à Mont-Laurier. Les fonds amassés permettront d'aider le Collège à acquérir de nouveaux équipements de pointe pour le Centre de simulation haute fidélité des deux campus offrant le programme en Soins infirmiers.

Une rencontre a eu lieu entre le président de la Fédération des cégeps et les directeurs généraux des collèges des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière pour discuter des enjeux régionaux.

Une présentation a été faite auprès du ministère afin d'exposer les besoins et les différents scénarios (propriétaire ou locataire) pour la future bâtisse du Centre collégial de Mont-Tremblant.

¹ **F**, pour les allocations fixes; **A**, pour les allocations liées aux activités pédagogiques qui varient en fonction du volume d'activité et du poids relatif des programmes d'études; **B**, pour les allocations de fonctionnement liées aux bâtiments qui sont établies selon les superficies et l'usage des différents bâtiments des cégeps; **E**, pour les allocations pour le personnel enseignant, en lien avec les activités pédagogiques fournies et selon les conventions collectives en vigueur; **S**, pour les allocations spécifiques, pour les cas particuliers.

Les bouteilles d'eau à usage unique ne seront plus vendues au Collège à compter de janvier prochain.

Enfin, les discussions se poursuivent avec le CPE Tournesol et les différents partenaires pour la deuxième installation qui pourrait être éventuellement une nouvelle construction au bout de la rue Loranger ou l'acquisition d'une des résidences *Bachelor* du Collège.

➤ **Directrice des études**

M^{me} Patricia Tremblay informe les membres que deux séances de la commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps ont été tenues cet automne. Les principaux dossiers discutés furent la carte des programmes et la stratégie numérique. Par ailleurs, plusieurs discussions ont eu lieu en lien avec les différents mémoires en rédaction et la révision du financement FABES. M^{me} Tremblay a aussi participé au Congrès des 50 ans des cégeps, qui a permis de réfléchir à leur avenir et de rappeler l'évolution vécue depuis 50 ans. La directrice des études représente le milieu pour les stages en santé au sein d'un comité de la Fédération. Des représentations ont lieu concernant la révision du poids du programme Soins infirmiers (180.A0) et du financement additionnel requis pour l'entretien des centres de simulation.

Les rencontres départementales se sont poursuivies avec les Techniques d'éducation à l'enfance et d'Intégration multimédia. Suite à la nomination de M^{me} Annie Denoncourt à titre de directrice intérimaire du Centre collégial de Mont-Tremblant pendant l'arrêt de travail de M^{me} Diane Aitken, M^{me} Tremblay a cessé d'assurer l'intérim. La deuxième édition du festival Planétoscope a été encore une fois très appréciée. L'activité « portes ouvertes » de chacun des campus a été très courue et Saint-Jérôme a connu une année record avec plus de 2 000 visiteurs. Les étudiants en théâtre ont joué l'homme de la Mancha à l'auditorium et un extrait sera présenté aux portes ouvertes du Théâtre Gilles-Vigneault cette fin de semaine. La finale locale de Cégep en spectacle a actuellement lieu à l'Auditorium du Collège et la finale régionale sera organisée au Centre collégial de Mont-Laurier.

En terminant, en réponse à une question d'une étudiante quant à la rémunération éventuelle des étudiants en stage, M^{me} Tremblay répond être sensible à ce point, mais que cette question est complexe et n'est pas à l'étude présentement puisqu'au CSTJ, cet enjeu n'a pas été soulevé.

02.06 Rapport de la commission des études (4 octobre et 8 novembre 2017)

La vice-présidente de la commission des études présente les rapports des rencontres tenues les 4 octobre et 8 novembre 2017. Elle rappelle qu'un avis défavorable a été émis concernant la modification proposée au Règlement n^o 17, tout comme à la définition proposée quant au spécialiste de contenu dans la Politique institutionnelle des acquis et compétences (PIRAC).

02.07 Résolution — Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC)

M Patrick Verstralen rappelle le cheminement parcouru en vue de l'adoption de cette politique.

CONSIDÉRANT que la Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC) a été adoptée par le conseil d'administration à l'assemblée du 20 juin 2017, avec un nouveau libellé de l'article 9.2 qui visait à répondre aux préoccupations de la commission des études, en spécifiant que « le spécialiste de contenu serait idéalement un enseignant ».

CONSIDÉRANT que le nouveau libellé a reçu un avis défavorable de la commission des études lors de la rencontre tenue le 4 octobre dernier et un avis favorable, voté à la majorité des membres, a été émis, en faveur du remplacement du terme « spécialiste de contenu » par « enseignant ».

CONSIDÉRANT que ces avis émis par la commission des études touchent essentiellement des conditions de travail et que celles-ci font partie de demandes nationales qui seront traitées avec les instances de négociation des conditions de travail.

CONSIDÉRANT que le terme « spécialiste de contenu » est reconnu et utilisé dans l'ensemble de la documentation rédigée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et par les services de reconnaissance des acquis (RAC) du réseau collégial.

CONSIDÉRANT que le comité de direction recommande de retirer la nouvelle PIRAC adoptée le 20 juin 2017 et d'appliquer la Politique de reconnaissance des acquis et compétences du Collège adoptée le 18 janvier 2011.

M^{me} Anne-Marie Girard, appuyée par M. Erik Laperle, propose :

« d'annuler la résolution **C.A. 45 (2016-2017)** adoptée lors de l'assemblée tenue le 20 juin 2017 par le conseil d'administration ».

M. Nicolas Fournier demande le vote et il a lieu à main levée. Le résultat est 11 en faveur, 1 contre et 3 abstentions.

C.A. 08 (2017-2018)

La proposition est adoptée à la majorité.

02.08 Information — Équivalence des programmes d'études entre les campus

M^{me} Patricia Tremblay mentionne que ce point d'information vise à répondre à des interrogations formulées par des membres du conseil. M^{me} Brenda Gareau, conseillère pédagogique, précise que depuis le renouveau de l'enseignement collégial de 1993, le ministère a la responsabilité d'élaborer les programmes. C'est donc le ministère qui détermine les compétences et qui fixe les règles. De leur côté, les cégeps ont la responsabilité de déterminer les moyens de mettre en œuvre les programmes, dans le respect du devis ministériel.

L'équivalence entre les grilles de cours (intercampus ou intercégeps) est assurée grâce au processus d'élaboration des programmes :

- 1) respect des paramètres ministériels (ex. : heures contact totales, unités allouées, particularités des compétences, etc.) ;
- 2) prise en charge par le Collège de l'ensemble des compétences prévues par le ministère ;
- 3) étapes : rédaction du profil de sortie, élaboration du logigramme de compétences, élaboration de la grille de cours et préparation de la matrice des compétences.

02.09 Résolution - État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2017 du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) et rapport annuel 2016-2017

M^{me} Janic Lauzon, directrice générale du Centre de développement des composites du Québec, expose les faits saillants de l'année 2016-2017 qui sont relatés au rapport annuel et qui se traduisent par les résultats de l'année.

État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2017

CONSIDÉRANT que l'état des activités financement et d'investissement du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) fait partie du rapport financier annuel du Collège.

CONSIDÉRANT que le rapport de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l, auditeur indépendant, mentionne que cet état des résultats a été préparé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

CONSIDÉRANT que cet état des résultats a été préparé pour permettre au Collège de se conformer au point 10 de l'annexe S008 du Régime budgétaire et financier des cégeps.

CONSIDÉRANT que cet état des résultats est présenté aux membres du conseil d'administration par M^{me} Janic Lauzon, directrice générale du CDCQ.

Rapport annuel 2016-2017

CONSIDÉRANT que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) doivent, pour fins de reddition de comptes, produire annuellement certains documents, dont leur rapport annuel.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'annexe budgétaire S008 du Régime budgétaire et financier des cégeps, le rapport annuel des CCTT doit être approuvé par résolution du conseil d'administration du Collège avant d'être acheminés à la Direction du soutien aux établissements du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI).

CONSIDÉRANT que ce rapport annuel répond à des exigences précises en termes de formulation et d'objets et ne constitue pas un rapport de promotion pour le CDCQ, la circulation de ces documents étant limitée aux personnes concernées au MÉES et du MÉSI.

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2016-2017 est présenté aux membres du conseil d'administration par M^{me} Janic Lauzon, directrice générale du CDCQ.

M. Nicolas Fournier, appuyé par M^{me} Anne-Marie Girard, propose :

« d'entériner l'état des résultats des activités de financement et d'investissement du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) au 30 juin 2017, tel qu'il a été présenté par la directrice générale ;

d'entériner le rapport annuel 2016-2017 du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ), tel qu'il a été présenté par la directrice générale et que ce document soit diffusé selon les exigences de l'annexe S008 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et de la convention de partenariat du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) ».

C.A. 09 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.10 Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2017 et rapport annuel 2016-2017 de l'Institut du véhicule innovant (IVI)

M. François Adam, directeur général de l'Institut du véhicule innovant, livre un condensé de l'année 2016-2017 de l'Institut du véhicule innovant.

Rapport financier annuel au 30 juin 2017

CONSIDÉRANT que les états financiers de l'Institut du véhicule innovant (IVI) ont été audités par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant, au 30 juin 2017.

CONSIDÉRANT que les états financiers, le rapport de l'auditeur et les notes, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2017, sont présentés aux membres du conseil d'administration par M. François Adam, directeur général.

Rapport annuel 2016-2017

CONSIDÉRANT que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) doivent, pour fins de reddition de comptes, produire annuellement certains documents, dont leur rapport annuel.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'annexe budgétaire S008 du Régime budgétaire et financier des cégeps, le rapport annuel des CCTT doit être approuvé par résolution du conseil d'administration du Collège avant d'être acheminés à la Direction du soutien aux établissements du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI).

CONSIDÉRANT que ce document a été entériné par le conseil d'administration de l'Institut du véhicule innovant (IVI).

CONSIDÉRANT que ce rapport annuel répond à des exigences précises en termes de formulation et d'objets et ne constitue pas un rapport de promotion pour l'IVI, la circulation de ces documents étant limitée aux personnes concernées au MÉES et du MÉSI.

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2016-2017 est présenté aux membres du conseil d'administration par M. François Adam, directeur général.

M. Erik Laperle, appuyé par M. Marc-André Durand, propose :

« d'entériner le rapport financier annuel de l'Institut du véhicule innovant (IVI) au 30 juin 2017, préparé par l'auditeur indépendant Amyot Gélinas, tel qu'il a été présenté par le directeur général ;

d'entériner le rapport annuel 2016-2017 de l'Institut du véhicule innovant, tel qu'il a été présenté par le directeur général et que ce document soit diffusé selon les exigences de l'annexe S008 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et de la convention de partenariat du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) ».

C.A. 10 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.11 Résolution — Rapport financier annuel au 30 juin 2017

M^{me} Carole Bradley, directrice des finances et de l'approvisionnement, présente les rapports de l'auditeur compris dans le rapport financier annuel du Collège. Elle se dit très satisfaite des résultats compte tenu de la situation financière encore fragile du Collège et du sous-financement généralisé à l'ensemble des collèges.

CONSIDÉRANT les rapports de l'auditeur indépendant émis par la firme comptable Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. dûment mandatée aux termes d'une résolution à cet effet adoptée par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que le Collège a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public, soit celles édictées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le guide d'application des principes comptables généralement reconnus (PCGR) destiné aux cégeps.

CONSIDÉRANT l'opinion de l'auditeur indépendant qui est d'avis que « le rapport financier annuel (RFA) donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 30 juin 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

CONSIDÉRANT que le rapport financier annuel 2016-2017 du Collège a été présenté aux membres du comité exécutif par M^{me} Carole Bradley, directrice des finances et de l'approvisionnement et les représentants de l'auditeur indépendant et que le comité exécutif a adopté à l'unanimité, une résolution à l'effet de recommander d'entériner ledit rapport financier annuel et les documents s'y rapportant, énumérés ci-dessous.

M. Michael Averill, appuyé par M. Marc-Antoine Lachance, propose :

« d'entériner, pour l'exercice terminé le 30 juin 2017, les documents suivants :

- le rapport financier annuel 2016-2017 comprenant l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la situation financière et l'état des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires ;
 - les annexes (1 à 6) au rapport financier annuel ;
 - le rapport de l'auditeur indépendant ;
- tels qu'ils ont été présentés par la directrice des finances et de l'approvisionnement ».

C.A. 11 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.12 Résolution — Adoption des modifications du Règlement n° 17 relatif aux droits afférents aux services d'enseignement

M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, présente les modifications proposées en lien avec les frais pour les cours complémentaires, aux pages 7 et 8, ainsi que la correction au niveau des prix de photocopie laser (0,06 \$ et non 0.60 \$). Elle reconnaît que la commission des études a émis un avis défavorable, mais que tous les cours d'éducation physique ne sont pas payants, plusieurs sont gratuits. Elle mentionne que le Collège doit offrir ces cours, car il y a un manque de plateaux. La direction des études procédera cependant à une analyse pour limiter ces frais. Au cours des discussions, M^{me} Tremblay rappelle que tout étudiant dans le besoin peut s'adresser à la fondation pour obtenir de l'aide. Il pourrait être pertinent que le directeur de la Fondation du CSTJ vienne expliquer de quelle façon elle vient en aide aux étudiants. Une clarification sera également apportée, à la page 8, concernant le mot stage/stages.

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 17 régit les droits afférents aux services d'enseignement et que ce règlement est conforme aux directives reçues de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au Règlement n° 17 visent à intégrer les frais des nouveaux cours offerts pour l'année 2017-2018 et à apporter des corrections à des titres de cours déjà présentés au conseil d'administration.

CONSIDÉRANT qu'il est requis par la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel, le Règlement sur les droits afférents aux services d'enseignement de transmettre au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), une copie du règlement modifié suite à l'adoption des modifications proposées par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que les modifications proposées ont été présentées à la commission des études, qui a émis un avis défavorable lié à l'avis défavorable initialement déposé et discuté au conseil d'administration du 30 janvier 2017.

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 17 ne figure pas dans la liste des sujets pour lesquels le conseil d'administration doit faire état de son désaccord à la commission des études avant de rejeter globalement une ou des recommandations ou un avis de cette dernière.

CONSIDÉRANT qu'une analyse visant à réduire les frais facturés aux étudiants pour les cours complémentaires et d'éducation physique sera réalisée l'an prochain.

CONSIDÉRANT les justifications des modifications proposées présentées par M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études.

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Mélanie Laroche, propose :

« d'approuver les modifications proposées au Règlement n° 17 relatif aux droits afférents aux services d'enseignement, telles qu'elles ont été présentées par la directrice des études ».

C.A. 12 (2017-2018)

La proposition est adoptée à la majorité.

Le vote est demandé et il a lieu à main levée. Les résultats sont 11 pour, 3 contre et 2 abstentions.

02.13 Résolution — Rapport annuel 2016-2017

CONSIDÉRANT que, pour chacun des cégeps, la production d'un rapport annuel et son dépôt au ministre sont prescrits par la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

CONSIDÉRANT que l'article 27.1 de cette loi précise qu'« un collège doit, au plus tard le 1er décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique ».

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2016-2017 du Collège, lequel contient les éléments obligatoires et prescrits, est présenté aux membres du conseil d'administration par M^{me} Nadine Le Gal, directrice générale.

M^{me} Josée Longchamp, appuyée par M^{me} Anne-Marie Girard, propose :

« d'entériner le rapport annuel 2016-2017 du Collège, tel qu'il a été présenté par la directrice générale et de déposer ledit rapport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), dans le délai prescrit ».

C.A. 13 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.14 Résolution — Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 30 juin 2018

Les membres doivent, chaque année, nommer l'auditeur indépendant qui procédera à l'audit du rapport financier annuel du Collège. M^{me} Carole Bradley, directrice des finances et de l'approvisionnement, mentionne que les membres du comité exécutif, tout comme la Direction des finances et de l'approvisionnement, recommandent au conseil d'administration de nommer la firme Amyot Gélinas.

CONSIDÉRANT que la Direction des finances et de l'approvisionnement a procédé, en 2014, à un appel d'offres public basé sur les critères qualité-prix pour les services d'une firme d'auditeur indépendant afin de procéder à l'audit de son rapport financier annuel, et ce, pour une durée de cinq ans.

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2018.

CONSIDÉRANT que la Direction des finances et de l'approvisionnement recommande de nommer la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018.

M^{me} Julie Paquette, appuyée par M. Erik Laperle, propose :

« de nommer la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur indépendant afin que cette dernière procède à l'audit des livres et comptes du Collège et produise les rapports de l'auditeur indépendant et autres documents prescrits, et ce, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2018, aux conditions mentionnées ci-dessus ».

C.A. 14 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.15 Résolution — Choix de l'institution financière

M^{me} Carole Bradley, directrice des finances et de l'approvisionnement, informe les membres de l'expiration très prochaine du contrat liant le Collège et la Banque Nationale du Canada (BNC) et de l'appel d'offres sur invitation qui a été effectué.

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 8 relatif à la gestion financière du Collège statue que le conseil d'administration détermine par résolution les institutions bancaires, caisses populaires et sociétés de fiducie avec lesquelles l'institution peut faire des affaires dans le cadre de ses opérations financières.

CONSIDÉRANT que l'entente pour les services bancaires du Collège prend fin le 28 novembre 2017.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué et les résultats de celui-ci.

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics.

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des finances et de l'approvisionnement, suite à l'analyse des soumissions reçues, à l'effet d'octroyer le contrat au soumissionnaire offrant les conditions les plus avantageuses pour le Collège.

CONSIDÉRANT que la proposition de la Banque Nationale du Canada s'avère la plus favorable au niveau des taux d'emprunt et de revenus d'intérêts, des frais de transaction et des autres conditions.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif, à l'effet d'octroyer le contrat à la Banque Nationale du Canada, offrant les conditions les plus avantageuses pour le Collège.

CONSIDÉRANT que cette proposition est d'une durée de cinq ans, soit du 29 novembre 2017 au 28 novembre 2022.

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Martine Bertrand, propose :

« de nommer la Banque Nationale du Canada à titre d'institution financière principale du Collège, au terme du processus d'appel d'offres effectué et selon les conditions de l'offre de services présentée, et ce, pour une durée de cinq ans ».

C.A. 15 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.16 Résolution — Adoption des modifications apportées au Règlement n° 7 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

M^{me} Carole Bradley, directrice des finances et de l'approvisionnement, mentionne que la modification apportée vise l'ajout d'une délégation en faveur de la directrice générale, qui devra remplir un questionnaire sur les pratiques de gestion contractuelle. Une mention est faite à l'effet qu'il est facilitant pour les membres d'avoir un tableau illustrant les modifications proposées.

CONSIDÉRANT que pour faire suite à une demande du Secrétariat du Conseil du Trésor, le Collège devait remplir un questionnaire portant sur les pratiques en gestion contractuelle, qui fut signé par le responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) et le dirigeant de l'organisme.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a délégué ses pouvoirs au comité exécutif et à la directrice générale comme stipulé dans le Règlement n° 7 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction.

CONSIDÉRANT qu'un ajout est proposé à l'article 10 de ce règlement afin de permettre à la directrice générale de signer le questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle.

M^{me} Julie Boisvert, appuyée par M. Marc-Antoine Lachance, propose :

« d'approuver les modifications proposées au Règlement n° 7 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction, tel qu'elles ont été présentées par la directrice des finances et de l'approvisionnement ».

C.A. 16 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.17 Résolution — Adoption de la Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée

M^{me} Diane Bournival, coordonnatrice du Service des affaires corporatives, présente cette politique et le contexte dans lequel elle a été rédigée.

CONSIDÉRANT qu'une des orientations ministérielles émanant du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vise la lutte au tabagisme dans les établissements d'enseignement supérieur et leur impose d'adopter une politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnements sans fumée (art. 11 de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme).

CONSIDÉRANT que le Collège désire favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie par des mesures visant la création d'un environnement sans fumée, la promotion du non-usage du tabac et le soutien à l'abandon du tabagisme.

CONSIDÉRANT que les résultats d'un sondage administré aux membres de la communauté collégiale sont présentés et que la majorité appuie les démarches entreprises par le Collège pour créer un environnement sans fumée.

CONSIDÉRANT que les particularités de chacun des campus ont été prises en considération lors de la rédaction du projet de politique, à savoir :

- Le site de Saint-Jérôme englobe plusieurs composantes (édifice principal, ailes, pavillons, centres collégiaux de transfert de technologie, résidences étudiantes) comprenant des portes d'accès, prises d'air et fenêtres.
- Le Centre collégial de Mont-Tremblant est situé sur le terrain appartenant à la Commission scolaire des Laurentides abritant la Polyvalente Curé-Mercure, qui est assujettie à une interdiction totale de fumer, et à laquelle le Centre doit se conformer.
- L'entrée avant du Centre collégial de Mont-Laurier est située loin de la voie publique et il n'y a pas de trottoir bordant la voie publique accessible à l'arrière.

CONSIDÉRANT que dès l'adoption de la présente politique, de nouvelles restrictions s'appliqueront à celles déjà imposées par la Loi, car il y aura création, pour le Collège, d'un environnement sans fumée.

CONSIDÉRANT que pour chacun des campus, les implications seront les suivantes :

- À Saint-Jérôme, il y aura interdiction de fumer sur tous les terrains du Collège ou sous sa juridiction, et ce, en tout temps.
- La situation demeure inchangée au Centre collégial de Mont-Tremblant.
- À l'exception d'une zone identifiée à l'arrière du terrain, il sera interdit de fumer sur tous les terrains du Centre collégial de Mont-Laurier, et ce, en tout temps.

CONSIDÉRANT que des outils de promotion ont été développés par le Service des communications et du recrutement afin d'assurer la diffusion de la politique.

CONSIDÉRANT que cette politique est présentée aux membres du conseil d'administration par M^{me} Diane Bournival, coordonnatrice du Service des affaires corporatives.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M^{me} Line Boucher, propose :

« d'approuver la Politique institutionnelle pour un environnement sans fumée, telle qu'elle a été présentée par la coordonnatrice du Service des affaires corporatives ».

C.A. 17 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.18 Résolution — Nominations à la commission des études 2017-2018

CONSIDÉRANT l'article 3 du Règlement n° 15 concernant la commission des études.

CONSIDÉRANT que les membres sont nommés lors de la séance du conseil d'administration, suite à une recommandation de l'Assemblée générale du Syndicat des professeur(e)s du Cégep de Saint-Jérôme après désignation par leur groupe respectif pour les enseignants ou après désignation par leur groupe respectif pour les autres membres.

CONSIDÉRANT que le nom et la provenance des membres désignés qui forment la commission des études 2017-2018 ont déjà été entérinés lors des assemblées du conseil d'administration des 20 juin et 26 septembre 2017.

CONSIDÉRANT que M^{me} Diane Aitken, directrice du Centre collégial de Mont-Tremblant est remplacée pour une durée indéterminée par M^{me} Annie Denoncourt.

M^{me} Anne-Marie Girard, appuyée par M. Nicolas Fournier, propose :

« de nommer, en conformité avec l'article 3 du Règlement n° 15, pour l'année 2017-2018, M^{me} Annie Denoncourt, directrice du Centre collégial de Mont-Tremblant, à titre de membre de la commission des études du Cégep de Saint-Jérôme en remplacement de M^{me} Diane Aitken, et ce, pour une durée indéterminée ».

C.A. 18 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.19 Divers :

- **Fondations** : Les informations relatives aux fondations ont été livrées lors des rapports du président et de la directrice générale.
- **Assemblée et souper annuels du 30 janvier 2018** : La directrice générale rappelle que le souper annuel a généralement lieu à 18 h 30, suite à la séance du conseil qui débute à 16 h. Ce souper est organisé également pour souligner la fin de mandat ou le départ des administrateurs. Il est demandé aux membres si ce souper pouvait avoir lieu plutôt lors de la dernière séance. En effet, janvier est un mois plus difficile pour les agendas des administrateurs. Ces derniers acceptent et donc l'assemblée du 30 janvier 2018 débutera à 18 h 30.
- **Avis de motion pour la modification des Règlements n^{os} 1 et 11** : La directrice générale mentionne qu'il y aura, au cours des prochains mois, des modifications qui seront apportées à ces règlements.

02.20 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M^{me} Line Boucher, appuyée par M^{me} Melanie Laroche, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 21 h 19.

Paul Calce
Président

Diane Bournival
Coordonnatrice du Service des affaires
corporatives